



Pouvoir d'achat, perte d'autonomie, haro sur les retraités, les retraitables, les familles!...

Le Gouvernement peut bien marteler que les retraités ne sont pas concernés par le projet de réforme des retraites, **il n'en est rien !** Au contraire, il maintient un mécanisme qui conduit à une baisse du niveau des retraites par rapport aux salaires moyens. De nouvelles dispositions viennent amplifier cette attaque en règle contre les retraités et les futurs retraités, avec notamment la suppression de la demi-part fiscale aux veuves, veufs, séparés. Il faut ajouter aussi le retrait du dispositif retraite pour les fonctionnaires ayant cotisé 15 ans et élevé 3 enfants.

Mais le Gouvernement pousse encore plus loin ses agressions contre les retraités avec un projet de réforme sur la dépendance qui devrait être votée cet hiver pour être mise en place au début 2011. D'ores et déjà les premiers éléments sont connus :

Dans un rapport publié le 23 juin, la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale préconise :

- D'appliquer aux retraités imposables le **même taux de CSG que celui des actifs**, soit 7,5% (actuellement de 6,6%). Dans le même temps, les retraités non imposables deviendraient éligibles à un taux réduit de CSG de 3,8%. Faut-il rappeler que **la pension moyenne est de 1 212 euros (825 euros pour les femmes !)**.
- De plus, ils seraient **soumis à la Contribution Solidarité Autonomie** (la journée de travail gratuit des salariés...) à hauteur de 0,3%, taux gradués en fonction des montants de leurs revenus.
- La mission parlementaire propose aussi de rendre **obligatoire dès 50 ans la souscription d'une assurance** des personnes contre « la perte d'autonomie ».
- Il est également proposé de recentrer l'**APA uniquement sur les cas les plus lourds** classés du GIR, (Groupe Iso-Ressources) 1 à 3, **excluant** du bénéfice de l'allocation toutes les personnes âgées classées **GIR 4** (environ 500 000 personnes actuellement).
- Pire encore, l'allocataire devrait choisir entre **une APA à taux plein** « à condition d'accepter un droit de reprise sur sa succession future » **ou une allocation « diminuée de moitié** mais sans reprise sur sa succession ».

Ces mesures sont néfastes pour le pouvoir d'achat de tous.

Ce projet en l'état est scandaleux, il doit être abandonné. Il vise à faire la part belle aux assurances privées pour pallier les financements et mettre davantage à contribution les retraités, les salariés et les familles dans la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

La CGT exige que la perte d'autonomie, toujours consécutive à une ou plusieurs pathologies aiguës ou chroniques, relève de la Sécurité Sociale, afin de garantir un financement solidaire pour faire face aux « aléas de la vie de la naissance à la mort ».

Nous réclamons, comme pour l'ensemble de la protection sociale :

- **La mise en place d'une politique du plein emploi,**
- **Un nouveau calcul de l'assiette de cotisation, articulant valeur ajoutée et comportement des entreprises face à l'emploi**
- **Une contribution sur les revenus financiers des entreprises.**

De réforme en réforme, les retraités s'appauvrissent et le gouvernement poursuit ses agressions contre le 3^{ème} âge avec de nouvelles mesures qui visent à les entraîner vers encore plus de misère. Le projet de loi sur les retraites qui conduit à la baisse généralisée du niveau des pensions, les dispositions qui découlent de la loi Bachelot sur la santé, le projet en préparation sur la dépendance participent à cette logique régressive contre toutes les générations de retraités.

*Vivre mieux notre retraite,
c'est possible !*

L'USR CGT 06

invite toutes ses organisations
à réagir et à prendre sans tarder
des initiatives et des contacts
unitaires avec les organisations
et associations locales, afin de
préparer :

Rassemblement unitaire

le 25 novembre 2010
10h00
place Garibaldi, Nice



Des chiffres à méditer :

La fortune totale des 500 plus gros patrimoines français a augmenté de 25% en 1 an, passant de 194 à 241 milliards d'euros en 2009, soit à peu près le montant de la masse des pensions versées aux 15 millions de retraités.

Et si on touchait enfin au grisbi !

Tous ensemble, portons nos revendications :

- *Le minimum de retraite au niveau du SMIC*
- *Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen*
- *300€ par mois pour tous au titre du rattrapage*
- *La pension de reversion à 75% de la retraite initiale*
- *Le retour de la revalorisation annuelle des pensions au 1^{er} janvier et un rattrapage pour 2010*
- *Le financement de la perte d'autonomie par la solidarité nationale*

Pour donner de l'avenir à ma retraite

Je me syndique à la CGT

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
Code postal.....Ville.....
Branche professionnelle d'origine.....
Tél. ou mail (facultatif)

Bulletin d'adhésion à retourner à l'USR CGT 06 34 bd Jean Jaures NICE 06000